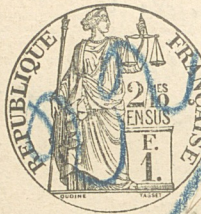


Deposé le 25<sup>e</sup> 9<sup>le</sup> 1907.

Rapport 99  
22



*Expert*  
*Ranquet*  
Je soussigné Paul Vayson, artiste peintre  
Paris, ayant été nommé expert par M<sup>r</sup>  
Président du Tribunal civil d'Arignon, par  
ordonnance de referi rendue le 30 7<sup>le</sup> 1907,  
à l'effet d'examiner un tableau intitulé:  
"un abreuvoir dans la Crau", ayant figuré  
à la Section des Beaux Arts de l'Exposition  
d'Arignon ouverte au Palais des Papes, et  
dont l'auteur est M<sup>r</sup> Théo Mayan, je me  
suis rendu au Palais des Papes pour accomplir  
la mission qui m'était confiée, savoir:

- 1<sup>o</sup> Examiner dans l'endroit où il est placé le  
tableau de M. Mayan, et constater les  
détériorations dont on se plaint.
- 2<sup>o</sup> En rechercher les causes.
- 3<sup>o</sup> Evaluer le montant du préjudice.

#### Examen du tableau.

J'ai constaté, en présence de M. M<sup>r</sup> Ranquet et  
Ruat, avoués, et de M. Mayan, que sur un coin  
du tableau, en haut à droite, il existe une série  
de longues craquelures, assez près les unes des autres,  
sur un espace de 0.30, et 0.25 environ, ces  
mêmes craquelures se manifestent derrière le  
tableau par des incrustations correspondantes.  
J'ai pu constater également un certain nombre  
de petites craquelures, la plupart visibles  
seulement au grand jour, dissimulées çà et là,  
et particulièrement tout près du cadre sur la  
partie du tableau protégée par la traverse  
extérieure du châssis, formant encadrement.

*M. Ranquet*

Enregistré à Arignon (A.J.)

le 25 9<sup>le</sup> 1907 no 1076

Recu

*Ranquet*

je n'ai relevé sur le tableau parfaitement tendu dans toutes ses parties, ni éraillures ni boursoufflure, aucune tache non plus, étrangère à la peinture, aucune trace enfin de violence produite sur la toile, soit par devant, soit à l'envers.

### Causes de l'avarie.

La détérioration du tableau en question a été causée par la préparation défectueuse et inexpérimentée de la toile, pour laquelle il a été fait usage d'une colle trop forte. Dans la partie la plus endommagée, cette colle s'est trouvée un peu plus forte encore, n'ayant pas été assez remuée dès le début, et la brosse, ou le couteau étalant sur la toile cette préparation inégale a occasionné le genre de cassures avec incrustations derrière la toile. Dans ces conditions, les accidents de craquelure se produisent fatalement, et augmentent sans cesse, au fur et à mesure que le temps marche, et sous l'influence seule des changements de température, mais ils ne peuvent pas se produire sur les tableaux modernes dont la toile a été préparée dans des conditions normales.

La toile à peindre préparée suivant les règles par des gens expérimentés, professionnels ou autres, offre une très grande élasticité, et peut se prêter aux pressions exercées sur elle. S'il en était autrement il n'y aurait pas d'exposition possible de grands tableaux, dont la manipulation même attentive, ne peut qu'éviter quelques pressions de mains, de coudes ou d'épaules des porteurs. Comme le roseau de la fable, elle plie et ne rompt pas.

Si un heurt trop violent atteint ces toiles, le tissu creve, ou se distend et forme une enflure en sens inverse du choc, ou bien encore une éraillure se produit si le coup a porté de biais sur la peinture, mais, les craquelures ne doivent pas s'ensuivre dans un tableau moderne, et en tous cas, si elles s'y produisaient de ce fait, on verrait la trace du coup ou de la pression prolongée qui les auraient motivées, or, le tableau est indemne de traces de coups ou de pressions.

Les craquelures sont la maladie des vieux tableaux, dont la couleur imaille par le temps, et la colle de préparation ont perdu tout ou partie de leur élasticité.

La toile examinée a été préparée par l'artiste, qui, soit dit sans l'offenser, a fait preuve de moins de talent dans cette manipulation, qu'il n'en a déployée dans la partie artistique. On peut aussi se rendre compte de la défectuosité par l'examen d'une petite bande de toile large de quelques centimètres qui se trouve derrière le tableau, en dehors des sennes qui fixent la toile peinte au châssis. Cette bande n'a pas été enduite de peinture, et n'a reçu que l'enduit de colle, ce qui facilite la constatation que la colle est cassante quand on la froisse entre les doigts, et n'offre pas l'élasticité nécessaire. J'ajoute que l'inégalité des craquelures s'explique par l'inégalité des matières de préparation. Quoique édifié depuis longtemps sur ces questions

J'ai voulu, par acquit de conscience, renouveler l'expérience sur une grande toile préparée depuis deux ou trois ans seulement, avec des levants violents, et par des pressions prolongées sur un même point, j'ai obtenu tous les accidents ordinaires; il m'a été impossible de produire des craquelures.

#### Évaluation des avaries

Pour remédier à ces avaries de façon radicale, en effacer les traces existantes, et en prévenir la production sur des points nouveaux, un rentoilage est nécessaire, après avoir au préalable décollé le tissu d'une partie de sa colle, et ensuite raffermi au fer les parties atteintes. Soit un rentoilage ordinaire d'un toit de 3<sup>m</sup> sur 2<sup>m</sup>, dimension du tableau en question, il faut compter cent cinquante francs. Les deux autres opérations peuvent s'évaluer de soixante à quatre vingt francs. (Les deux) à la fin de l'expertise Monsieur Ruat, assés, au nom de la Ville, a déclaré renouveler les réserves faites précédemment en ce qui concerne la recevabilité de l'action et en se basant sur l'article 13 du règlement accepté par M<sup>r</sup> Mayan.

Le présent rapport est fait à titre gratuit.

18 novembre 1907

Jacques Vayson